

La pourriture grise (*Botrytis cinerea*) est une maladie dangereuse de la vigne

Автор(и): Растителна защита
Дата: 30.07.2017 Брой: 7/2017



L'article a été mis à jour le 22.09.2021.

*La maladie est causée par le champignon **Botrytis cinerea** qui, dans des conditions climatiques favorables, peut provoquer des pertes de rendement importantes.*

Les grappes qui échappent à l'infection pendant la floraison peuvent être infectées autour de la période des vendanges et pendant celle-ci.

Bien que la pourriture grise attaque les bourgeons, les jeunes pousses et les feuilles des plantations de vigne, les dégâts les plus typiques causés par la maladie s'observent sur les baies autour de leur maturation. Lorsque l'infection se produit, des taches brun pâle apparaissent sur les baies, sur lesquelles la peau se détache facilement. La maladie affecte rapidement toute la grappe et se propage aux grappes voisines. Par temps humide, les parties affectées de la plante se couvrent abondamment de moisissure grise. À mesure que les raisins mûrissent, la propagation et l'intensité des attaques de pourriture grise augmentent. La pourriture grise se développe également rapidement si les plantes ont été préalablement attaquées par les vers de la grappe, en présence d'une infection par l'oïdium, de dégâts de grêle, d'oiseaux, etc.

Cycle de vie

Le champignon hiverne dans les baies momifiées, les tissus morts et autres résidus organiques dans les vignobles. Au printemps, il se développe à partir de petites structures sombres et dures (sclérotés). À ce moment, il forme des conidiospores, par lesquelles il se propage pendant toute la période de végétation. Après la fin de la floraison, le champignon infecte les parties mortes des inflorescences. Une fois qu'il pénètre dans les baies, l'agent pathogène peut rester en dormance jusqu'à ce que la teneur en sucre du fruit augmente et que les acides soient réduits à des niveaux permettant sa croissance.

Stratégie de lutte

Au stade du ramollissement des baies et de la véraison, un traitement est effectué avec l'un des fongicides homologués.

Produits phytopharmaceutiques autorisés

Banjo - 100-150 ml/ha ; Geox WG - 50 g/ha ; Zenbi (anciennement Zenbai) - 150 ml/ha ; Cabrio Top – 0,2 % (120 g/ha) ; Cantus - 100 g/ha ; Carbicure SP - 500 g/ha ; Kenja - 150 ml/ha ; Krayor - 150 ml/ha ; Mevalon - 160-400 ml/ha ; Metomofo F - 100-150 g/ha ; Polyversum WP - 10-30 g/ha ; Switch 62.5 WG - 100 g/ha ; Taegro WP – 18,5-37,0 g/ha.